

Protocole sanitaire à l'ACI

Au 13 octobre 2020

La vie d'équipe en ACI est nécessaire au bien-être de nos membres, elle est un espace de respiration essentielle. La réunion de rentrée est un des temps forts de l'année pour les territoires. Nous vous encourageons à proposer des rencontres en territoire tout en appliquant les mesures sanitaires. La période est particulièrement propice à inviter de nouvelles personnes lors d'agoras ciblées, pour échanger sur les situations qu'ils vivent, sur les actions qu'ils développent. Elles en ont besoin. Il est important de trouver un juste équilibre entre les gestes protecteurs nécessaires et le besoin de continuer la vie en équipe, en territoire et en mouvement pour un retour progressif à une vie la plus normale possible. Le dynamisme des premières communautés chrétiennes s'est construit sur leurs capacités à poursuivre leur vie collective malgré les persécutions tout en se protégeant.

A ce jour, les conditions sanitaires nous permettent d'organiser des réunions jusqu'à 1000 personnes.

L'activité en ACI se fait dans un respect rigoureux des principes sanitaires, et cela conformément aux consignes gouvernementales.

En tout temps, il s'agit de respecter :

- Le principe de respect d'une distance minimale de 1 mètre entre deux personnes, quelle que soit la situation.
- Les « gestes barrière » qui restent, la première protection contre la contamination, et doivent être pleinement respectés.



Les consignes ci-dessous doivent être cohérentes avec les décisions préfectorales dans les zones en alerte renforcée ou en alerte maximale.

Réunion d'équipe (locale, territoriale, relecture, ...)

- Porter le masque
- Respecter les gestes barrière et les règles de distanciation : **1 mètre minimum entre chaque personne**

- Limiter les contacts physiques
- Reporter les apéritifs lorsque les restrictions seront levées

Agora ou autre réunion publique

- Désigner un référent sanitaire chargé de vérifier le respect des règles et de répondre aux interrogations
- Rappeler les règles en début de réunion
- Tenir scrupuleusement le registre des présents : nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail
- Un point sanitaire à l'entrée de la salle avec gel hydroalcoolique et masques
- Port du masque, respect des gestes barrières et distanciation sociale
- Inviter les personnes à ne pas stagner à l'accueil et à aller s'asseoir. De même à la fin de la réunion inviter les personnes à ne pas rester groupées et à sortir rapidement des locaux.
- Le nombre maximal de participants est déterminé en respectant la distance minimale d'un mètre; (le propriétaire de la salle doit pouvoir indiquer ce nombre maximal).
- Restreindre la manipulation de matériel
- Concernant le matériel :
 - Un masque est remis aux participants qui n'en disposent pas ;
 - Chaque participant utilise ses propres supports ou matériels (ex : stylo) ;
 - La manipulation du matériel pendant la réunion doit s'effectuer dans le respect des mesures sanitaires (nettoyer le micro entre chaque intervention par exemple).
- Une communication affichée à l'intérieur de la salle de réunion rappelle les règles à respecter (règles de distanciation physique, mesures sanitaires).
- Le **plan de circulation** dans les bâtiments doit permettre de **fluidifier** les déplacements **sans les ralentir**.

Ressources

- Le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus, mis à jour en permanence qui dispense les informations disponibles sur le COVID-19 (données au 31 août 2020).
- Des documents à afficher : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

Pour toute question, vous pouvez contacter Nathalie VERHULST 06 38 69 75 60